

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

Présents : M. Christian GRANCHER, Mme Valérie MOUQUET, M. Christian HEROUARD, Mme Laure DUHAMEL, M David TIERFOIN, MM. René PREUD'HOMME, Damien LE LAY, Hervé TRANCHAND, Jean-Luc DELAHOULIERE, Mmes Maryline LEROUX, , Bénédicte HANIN, Anne-Sophie LOISEAU-COQUELIN, Aurélie BERTOIS, Chantal DEPERROIS,

Absents représentés :

Mme Agnès CAREL donnant pouvoir à M. Christian GRANCHER
Mme Denise PAILLETTE donnant pouvoir à Mme Laure DUHAMEL

Absent excusé : MM Edouard LEROUX, Sylvain DELAVOYE

Absent : M. Pascal HAUCHARD,

Monsieur le Maire présente, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal ses condoléances à Sylvain DELAVOYE suite au décès de sa maman.
Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont rendu hommage à Madeleine PREUD'HOMME pour son investissement dans la commune et dans les différentes associations – une minute de silence a été observée.

- **ORDRE DU JOUR** -

1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Monsieur GRANCHER propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Maryline LEROUX secrétaire de séance.

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION

Monsieur GRANCHER propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2023.

Aucune remarque n'est formulée par le Conseil Municipal, une remarque a été formulée par un riverain, une réponse a été apportée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2023. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ ACQUISITION DE PARCELLE ET CREATION DE CLOTURE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain afin de créer un accès au futur village sénior et doit créer une clôture sur cette même parcelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

4/ REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE « LES HAUTS DE FALAISE » - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à la réfection de la toiture de la salle « Les Hauts de Falaise »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

5/ EXTENSION DU DORTOIR ET DE LA TISANERIE – ECOLE YANN ARTHUS BERTRAND DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à l'extension du dortoir et de la tisanerie de l'école Yann Arthus Bertrand.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

6 REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE BUGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander des subventions dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Eglise Saint Pierre de Buglise.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

7/ ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE BUGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander des subventions dans le cadre du projet de d'accessibilité et d'aménagement du cimetière de Buglise.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

8 PLANTATIONS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer, dans le cadre de la biodiversité, doit procéder à la plantation d'arbres et arbustes fruitiers ainsi que des plantes vivaces.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

9/ MISE EN PLACE DE RESERVES INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place plusieurs réserves incendie sur la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

10/ ACQUISITION D'UNE REMORQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à l'acquisition d'une remorque pour remplacer l'actuelle qui est rouillée.

Les membres du Conseil Municipal demandent s'il est possible de repeindre la remorque, Monsieur le Maire s'engage à étudier la question.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

11/ PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD 311 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder au passage en LED de l'éclairage public sur la RD 311.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du SDE 76,
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023.

12/ PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE A L'ECOLE YANN ARTHUS BERTRAND DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder au passage en LED de l'éclairage à l'école Yann Arthus Bertrand.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

13/ ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

14/ ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Cauville-sur-Mer doit procéder à l'acquisition d'un panneau d'information.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2023

15/ ASSOCIATION OLYMPIA'CAUX FOOTBALL CLUB - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association Olympia'caux d'obtenir une participation financière pour les joueurs Cauvillais.

Monsieur le Maire rappelle que le FC Littoral ne compte plus suffisamment d'adhérent pour constituer des équipes permettant de jouer des matchs officiels,

L'association Olympia'caux déclare 4 licenciés Cauvillais pour l'année 2022/2023.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer 30 € par joueur à l'association « Olympia'caux » soit un total de 120€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur TRANCHAND s'interroge du courrier reçu concernant l'insécurité sur la RD 311, Monsieur le Maire explique que plusieurs accidents dus à la vitesse ont eu lieu dont deux fin janvier (un sur le lieu d'attente des enfants à l'arrêt de car de Marfauville qui aurait pu être dramatique à 5 min prêt et l'autre au bout d'un chemin privé où un chien a été percuté et tué). Monsieur le Maire a donc envoyé un courrier aux riverains de cette route afin de les sensibiliser et les avertir que des contrôles de vitesse seront effectués par la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

LE MAIRE

